

SHADOW MANAGER

INTRODUCTION À LA COMPTABILITÉ FINANCIÈRE

Mémento de Comptabilité Financière 2011

**Conception : Fernando Acosta
Edition : Georges Bessis**

www.bessis.com

I.	LA COMPTABILITÉ FINANCIÈRE	I-4
A.	FINALITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DE LA COMPTABILITÉ.....	I-4
B.	LES PRINCIPES COMPTABLES	I-5
C.	CODIFICATION DES COMPTES	I-5
D.	TRAITEMENT DES FLUX	I-6
	1. NOTIONS DE FLUX.....	I-6
	2. NOTION DE COMPTE.....	I-6
	3. CLASSIFICATION DES COMPTES EN 4 CATÉGORIES.....	I-6
	4. LE GRAND LIVRE.....	I-10
	5. LE COMPTE DE RÉSULTAT :	I-12
	6. LE BILAN.....	I-12
E.	L'ACHAT ET LA VENTE	I-14
	1. FACTURES SIMPLES SANS RÉDUCTION NI MAJORATION	I-14
	2. COMPTABILISATION.....	I-14
	3. LA TVA.....	I-14
	4. FACTURE AVEC RÉDUCTIONS.....	I-15
	5. RÉDUCTIONS APRÈS FACTURATION.....	I-16
	6. LES FRAIS DE PORT	I-17
F.	LES RÈGLEMENTS	I-17
	1. LE RÈGLEMENT EN ESPÈCES	I-17
	2. LE RÈGLEMENT PAR BANQUE.....	I-18
	3. RÈGLEMENT PAR EFFET DE COMMERCE.....	I-18
	4. L'ESCOMPTE.....	I-19
	5. LES INCIDENTS DE PAIEMENT	I-20
G.	LES AMORTISSEMENTS	I-22
	1. DÉFINITION	I-22
H.	LES PROVISIONS	I-25
	1. INTRODUCTION.....	I-25
	2. PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	I-25
I.	LES AUTRES RÉGULARISATIONS	I-28
	1. LES CHARGES ET LES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	I-28
	2. LES CHARGES A PAYER ET LES PRODUITS A RECEVOIR.....	I-29
	3. CHARGES A RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	I-30
J.	LES CESSIONS D'ÉLÉMENTS D'ACTIF	I-32
	1. CESSIONS D'IMMOBILISATIONS AMORTIES.....	I-32
	2. CESSIONS DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT.....	I-33
K.	LES NORMES IFRS	I-35
	1. ORIGINES DES NORMES INTERNATIONALES.....	I-35
	2. PRINCIPALES DISPOSITIONS	I-35
L.	DOCUMENTS DE SYNTHÈSE.....	I-36

II. APPLICATIONS	II-43
A. INTRODUCTION	II-43
B. INTRODUCTION	II-43
C. FACTURATION 1	II-44
D. FACTURATION 2	II-44
E. LES AMORTISSEMENTS	II-45
F. LES STOCKS	II-45
G. LES EFFETS DE COMMERCE	II-45
H. PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	II-46
I. PROVISIONS ET AJUSTEMENTS DE COMPTE DE GESTION	II-46
J. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	II-47
K. RÉGULARISATIONS CHARGES ET PRODUITS	II-48

I. LA COMPTABILITÉ FINANCIÈRE

La comptabilité consigne les opérations de l'entreprise avec son environnement : clients, fournisseurs, Etat, banque. Elle enregistre quotidiennement ces opérations dans des journaux et des comptes et publie en fin de période des synthèses qui mesurent les performances de l'entreprise : le bilan et le compte de résultat

A. FINALITÉ ET CARACTÉRISTIQUES DE LA COMPTABILITÉ

L'entreprise est un système de transformation de ressources en produits, ouvert sur son environnement et finalisé. Elle puise dans son environnement trois types de ressources (des facteurs de production, des financements et des informations) qu'elle transforme.

Elle agit sur son environnement par trois sortes de flux (de produits et des services, de revenus distribués et d'informations).

La comptabilité est une source majeure d'informations, en interne, à destination des dirigeants de l'entreprise (pour éclairer leurs décisions) et en externe, auprès des autres parties prenantes : clients, fournisseurs, banques, l'Etat, salariés, actionnaires (pour une évaluation de la situation de l'entreprise et des risques).

La tenue de la comptabilité est obligatoire ; elle suit des règles émises par le plan comptable, par la loi et par des institutions internationales (normes IFRS)

La comptabilité s'exprime en unités monétaires, sa modélisation est à la fois d'inspiration allemande (dominante juridique) et anglo-saxonne (dominante financière), elle vise à déterminer les performances de l'entreprise (bénéfices ou pertes).

Trois systèmes sont proposés selon la taille de l'entreprise :

- système de base : système de référence
- système abrégé : réservé aux PME
- système développé : plus aux grandes entreprises

Des plans particuliers sont prévus: (entreprises publiques, administration, banques, assurance...).

B. LES PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables reposent sur deux hypothèses de base :

- **la comptabilité d'engagement** : Les charges et les produits sont enregistrés dès leur apparition, indépendamment de la date des règlements ;
- **la continuité d'exploitation** : les états financiers sont tenus dans l'hypothèse du maintien de l'activité de l'entreprise.

Les comptes, tenus en respectant les règles, doivent donner une **image fidèle** et sincère du patrimoine de l'entreprise (une représentation la plus exacte possible).

Le principe de la **permanence des méthodes** vise la stabilité dans la présentation, dans les méthodes d'évaluation, il permet des comparaisons dans le temps.

Le principe **d'indépendance des exercices** permet de rattacher à l'exercice seulement les charges et les produits qui le concernent et ainsi dégager le résultat de l'année.

La **continuité de l'exploitation** présume que l'entreprise poursuit son exploitation lors de l'établissement de ses comptes annuels (même en cas de cessation de l'activité).

Le principe de **l'évaluation au coût historique** énonce que les biens inscrits à l'actif du bilan sont évalués au coût d'acquisition ou au coût de production (en cas de fabrication). La nouvelle méthode d'évaluation dite « **juste valeur** » introduite par les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) préconise de retenir la valeur du marché ou d'usage et non plus le coût d'acquisition.

Le principe de la **prudence** interdit d'enregistrer les plus-values potentielles (exemple plus value sur un terrain appartenant à l'entreprise et non vendu), et à l'inverse il oblige d'inscrire les moins-values potentielles dès leur apparition.

Le principe de **non - compensation** prohibe les compensations entre les créances et les dettes, entre les plus-values et moins-values.

Le principe de **régularité et de sincérité** impose la tenue de la comptabilité en conformité avec les règles en vigueur et de leur application en toute bonne foi.

C. CODIFICATION DES COMPTES

Le PCG prévoit une classification des comptes articulés autour de neuf classes :

Les comptes du Bilan

Classe 1 : Comptes de Capitaux

Classe 2 : Comptes d'Immobilisations

Classe 3 : Comptes de Stocks et d'En-cours

Classe 4 : Comptes de Tiers

Classe 5 : Comptes Financiers

Les comptes de Gestion

Classe 6 : Comptes de Charges

Classe 7 : Comptes de Produits

Les comptes Spéciaux

Classe 8 : Comptes spéciaux - engagements donnés, engagements reçus

Les comptes Analytiques

Classe 9 : Comptes analytiques d'exploitation

D. TRAITEMENT DES FLUX

1. NOTIONS DE FLUX

La comptabilité générale enregistre des flux comptables dans des documents (journaux, comptes...).

Un flux est un mouvement (biens, services, règlements, crédits...) d'un lieu (origine - ressource) vers un autre (destination - emploi), d'un compte à un autre. Tout flux entraîne un flux en sens inverse, c'est le principe de la partie double.

2. NOTION DE COMPTE

C'est un document obligatoire et normalisé dans lequel on enregistre les opérations de même nature (exemple : caisse, banque, clients...). La liste complète des comptes est contenue dans le plan comptable général.

NOM DU COMPTE	
EMPLOI S OU DÉBIT	RESSOURCES OU CRÉDIT
..	...
SOLDE DEBITEUR ($D \geq C$) OU CREDITEUR ($D \leq C$)	

Exemple : JEAN vend à PAUL 5 chaises à 200 €, règlement en espèces.

JEAN

PAUL

Vente de 5 chaises 1000 : R ————— E : 1 000 € Achat de 5 chaises

Entrée en caisse 1000 : E ————— R : espèces 1 000 € sortie de caisse

707 VENTE		FOURNISSEUR JEAN	53 CAISSE	
EMPLOI	RESSOURCE		EMPLOI	RESSOURCE
	1 000		1 000	

53 CAISSE		CLIENT PAUL	601 ACHAT	
EMPLOI	RESSOURCE		EMPLOI	RESSOURCE
	1 000		1 000	

3. CLASSIFICATION DES COMPTES EN 4 CATÉGORIES

Les comptes d'actif comprennent les biens et services appartenant à l'entreprise

Immobilisation (durée de vie > 1 an) en cas de dépréciation, on appliquera un amortissement (linéaire ou dégressif)

Actif circulant (durée de vie < 1 an) : il comprend :

Les stocks, les crédits clients, la caisse et la banque

ACTIF	
EMPLOI +	RESSOURCE -
Acquisition d'actif, nouvelle créance, entrée de trésorerie, stock.	Règlement client, sortie d'actif...
SOLDE EMPLOI ($E \geq R$)	

Les comptes de passif incluent toutes les dettes de l'entreprise ou les moyens qui ont servi à financer l'actif.

Capital : apport initial ou ultérieur des actionnaires

Réserves : bénéfices non distribués appartenant aux actionnaires

Résultat : bénéficiaire ou déficitaire

Emprunt : financement à moyen ou long terme donnant lieu à remboursement et versements d'intérêts

Fournisseurs : crédit à court terme

Découverts bancaires : autorisés par la banque

PASSIF	
EMPLOI -	RESSOURCE +
Remboursement de dettes (fournisseurs, emprunts...)	Nouvelle dette fournisseur, emprunt nouveau...
SOLDE RESSOURC (E ≤ R)	

Les charges comprennent les consommations de l'exercice au cours de l'exercice comptable, les principaux comptes sont :

Achats de marchandises, achats de matières premières, achats de services (transports, publicité, loyers), salaires, charges d'intérêts, dotations aux amortissements et provisions, charges exceptionnelles.

CHARGES	
EMPLOI +	RESSOURCE -
Nouvelles charges	
SOLDE EMPLOI ($E \geq R$)	

Les produits recensent les ressources principales de l'entreprise, c'est-à-dire les ventes de marchandises, de produits ou de services.

PRODUITS	
EMPLOI -	RESSOURCE +
	Ventes de biens ou de services
SOLDE RESSOURC (E ≤ R)	

a) Exemples de traitement des flux

1. Deux associés créent une société, ils apportent un capital de 1 000 € déposé en banque

512 BANQUE (actif)			101 CAPITAL (passif)	
EMPLOI +	RESSOURCE-		EMPLOI-	RESSOURCE +
1 000				1 000

2. Emprunt 500 € déposé en banque

512 BANQUE (actif)			167 EMRU NT (passif)	
EMPLOI +	RESSOURCE -		EMPLOI -	RESSOURCE +
500				500

3. Achat d'une machine comptant 300 €

2154 MATERIEL (actif)			512 BANQUE (actif)	
EMPLOI +	RESSOURCE -		EMPLOI -	RESSOURCE -
300				300

4. Achat de marchandises à 200 € à crédit

607 ACHAT MARCHANDISES (charge)			401 FOURNISSEUR (passif)	
EMPLOI +	RESSOURCE-		EMPLOI -	RESSOURCE +
200				200

5. Règlement d'une partie de la dette à l'égard du fournisseur (150)

512 BANQUE (actif)			401 FOURNISSEUR (passif)	
EMPLOI +	RESSOURCE -		EMPLOI -	RESSOURCE +
	150		150	

6. Vente de marchandises à crédit 500 €

411 CLIENT (actif)			707 VENTES (passif)	
EMPLOI +	RESSOURCE-		EMPLOI-	RESSOURCE +
500				500

7. Règlement d'une partie de la créance 400 € de la part du client

512 BANQUE (actif)			411 CLIENT (actif)	
EMPLOI +	RESSOURCE-		EMPLOI+	RESSOURCE -
400				400

8. Règlements des loyers 50 € et des salaires 80 €

512 BANQUE (actif)			613 LOCATION (charge)	
EMPLOI+	RESSOURCE -		EMPLOI +	RESSOURCE-
	50		50	

512 BANQUE (actif)			622 REMUNERATION (charge)	
EMPLOI+	RESSOURCE -		EMPLOI +	RESSOURCE-
	80		80	

9. Remboursement de l'emprunt 100 € et 10 € d'intérêts

512 BANQUE (actif)			167 EMPRUNT (passif)	
EMPLOI+	RESSOURCE-		EMPLOI-	RESSOURCE+
	100		100	

512 BANQUE (actif)			661 INTERET (charge)	
EMPLOI+	RESSOURCE-		EMPLOI+	RESSOURCE-
	10		10	

10. Retrait de 20 € à la banque pour la caisse

512 BANQUE (actif)			53 CAISSE (actif)	
EMPLOI+	RESSOURCE-		EMPLOI+	RESSOURCE-
	20		20	

4. LE GRAND LIVRE

C'est un document obligatoire qui regroupe tous les comptes de l'entreprise.

101 CAPITAL	
EMPLOI	RESSOURCE
	1000 (1)
SOLDE R (1000)	
1 000	1 000

167 EMPRUNT	
EMPLOI	RESSOURCE
100 (9)	500 (2)
SOLDE R (400)	
500	500

401 FOURNISSEURS	
EMPLOI	RESSOURCE
150 (5)	200(4)
SOLDE R (50)	
200	200

2154 MATÉRIEL	
EMPLOI	RESSOURCE
300 (3)	
	SOLDE E (300)
300	300

53 CAISSE	
EMPLOI	RESSOURCE
20 (5)	
	SOLDE E (20)
20	20

512 BANQUE	
EMPLOI	RESSOURCE
1 000 (1)	300 (3)
500 (2)	150 (5)
400 (7)	130 (8)
	110 (9)
	20 (10)
	SOLDE E (1 190)
1 900	1 900

707 VENTES	
EMPLOI	RESSOURCE
	500 (6)
SOLDE R (500)	
500	500

607 ACHATS	
EMPLOI	RESSOURCE
200 (4)	
	SOLDE E (200)
200	200

613 LOCATION	
EMPLOI	RESSOURCE
50 (8)	
	SOLDE E (50)
50	50

622 RÉMUNÉRATION	
EMPLOI	RESSOURCE
80 (8)	
	SOLDE E (80)
80	80

66 CHARGES D INTERETS	
EMPLOI	RESSOURCE
10	
	SOLDE E (10)
10	10

La **balance** est un instrument de contrôle qui permet de vérifier l'équilibre entre les emplois et les ressources (débit - crédit) de la comptabilité.

COMPTES	SOMMES		SOLDES	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
Capital		1 000		1 000
Emprunts	100	500		400
fournisseurs	150	200		50
Matériel	300		300	
Clients	500	400	100	
Banque	1 900	710	1 190	
Caisse	20		20	
Achats	200		200	
Locations	50		50	
Rémunérations	80		80	
Charges d'intérêts	10		10	
Vente		500		500
TOTAUX	3 310	3 310	1 950	1 950

5. LE COMPTE DE RÉSULTAT :

C'est un document obligatoire qui mesure la performance économique de l'entreprise en comparant les produits et les charges (les ventes et les coûts des ventes) de l'exercice.

Chaque année on réinitialise ses éléments pour calculer le résultat du nouvel l'exercice.

CHARGES		PRODUITS	
Charges d'exploitation	330	Produits d'exploitation	500
Achats	200	Vente	500
Locations	50		
Rémunérations	80		
Charges financières	10		
Charges d'intérêts	10		
Bénéfice	160		
TOTAUX	500	TOTAUX	500

6. LE BILAN

C'est un document qui représente la photographie du patrimoine de l'entreprise en fin d'exercice. Il retrace l'utilisation des ressources à l'actif (biens possédés par l'entreprise pour son activité) et indique l'origine des fonds au passif (ensemble des ressources à la disposition de l'entreprise).

L'actif comprend l'**actif immobilisé** (investissements à moyen et long terme) et l'**actif circulant** (emplois en attente d'utilisation définitive : stock, créances clients, banque et caisse).

Le passif représente l'origine des fonds utilisés par l'entreprise :

Capitaux propres : fonds apportés par les propriétaires (capital initial, réserves (autofinancement) et résultat de l'exercice.

Dettes : dettes financières (emprunt) et autres dettes (fournisseurs, dettes fiscales)

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé net (investissements à + 1 an)	300	Capitaux propres	1 160
Matériel (valeur brute)		Capital	1000
- Amortissements (dépréciation due à l'usure ou à l'obsolescence)		Réserves (bénéfices conservés)	
Matériel (valeur nette)	300	Résultats	160
Actif circulant	1 310	Dettes Financières	400
Clients	100	Emprunt	400
Banques	1 190	Dettes d'exploitation	50
Caisse	20	Fournisseurs	50
TOTAUX	1 610	TOTAUX	1 610

E. L'ACHAT ET LA VENTE

1. FACTURES SIMPLES SANS RÉDUCTION NI MAJORATION

L'opération d'achat-vente met en relation deux agents : le client et le fournisseur. La vente est faite le fournisseur qui établit une facture adressée au client, elle est à la base de l'enregistrement comptable.

Il existe deux types de factures :

La facture de Doit. Elle est émise lors de la vente.

La facture d'Avoir. Elle est émise ultérieurement, par exemple lorsque des réductions sont accordées après la facturation initiale ou lors des retours de marchandises.

Attention, dans les exemples qui vont suivre pour chaque opération les écritures seront passées chez le client et le fournisseur.

2. COMPTABILISATION

Facture d'achat d'un montant de 1000 €

N° Compte	Chez le client		MONTANT	
60	Achat		1000	
401		Fournisseurs		1000
	Facture achat n°			

N° Compte	Chez le vendeur		MONTANT	
411	client		1000	
4707		Vente		1000
	Facture de vente n°			

Remarque :

Il s'agit de l'enregistrement lors de l'envoi ou de la réception de la facture. Le règlement aura lieu ultérieurement.

3. LA TVA

La taxe sur la valeur ajoutée est un impôt sur la consommation finale de biens et services. Les taux de TVA sont :

5,5 %	Taux réduit	Alimentation essentiellement
19.6 %	Taux normal	Autres produits
2.10 %	Taux super réduit	Médicament, presse

a) Comptabilisation

Dans le cas ci-dessus, la facture porte sur des marchandises, d'où l'utilisation du compte 44566 TVA déductible sur biens et services. Si l'opération concerne une immobilisation, il faut utiliser le compte 44562 TVA déductible sur immobilisations.

N° Compte	Chez le client		MONTANT	
60	Achat		2000	
44566	TVA déductible		392	
401		Fournisseurs		2 392
	Facture achat n°			

N° Compte	Chez le vendeur		MONTANT	
411	client		2000	
707		Vente		2 000
44571		TVA collectée		392
	Facture vente n°			

b) Paiement de la TVA

L'entreprise joue le rôle d'un collecteur d'impôt, elle reverse à l'Etat l'excédent de TVA collectée par rapport à la TVA déductible.

Mode de calcul de la TVA due

TVA due N = TVA collectée N - (TVA déductible N sur biens et services + TVA déductible N sur achat d'immobilisation)

Exemple :

TVA collectée N : 23 924

TVA déductible BS N : 9 672

TVA déductible sur immobilisation N : 12 462

TVA due N = 23 924 - (9 672 + 12 462) = 1 790

N° Compte	Entreprise		MONTANT	
44571	TVA collectée		23 924	
44562		TVA déductible sur immobilisations		9 672
44566		TVA déductible/BS		12 462
44551		TVA à décaisser		1 790
	Evaluation de la TVA due			

N° Compte	Entreprise		MONTANT	
44551	TVA à décaisser		1 790	
512		Banque		1 790
	Règlement de la TVA due			

4. FACTURE AVEC RÉDUCTIONS

Il existe différents types de réductions :

Nature commerciale	Rabais Remise Ristourne	Réduction exceptionnelle sur le prix de vente pour non conformité. Accordée régulièrement en fonction du montant de la commande. Accordée sur les achats de la période.
Nature financière	Escompte	Accordé lorsque le client règle avant le terme habituel

Factures et comptabilisation

Prix brut HT des marchandises : 5 000 HT

Remise 10 %	- 500
Net	4 500 HT
Remise 5 %	- 225
Net	4 275 HT
Escompte 2 %	- 85,50
Net commercial HT	4 189,50 HT
TVA 19,6 %	821,14
Total TTC	5 010,64 TTC

N° Compte	Chez le client		MONTANT	
60	Achat		4 275	
44566	TVA déductible/BS		821.14	
401		Fournisseur		5 010.64
765		Produit financier		85.50
	Facture achat n°			

N° Compte	Chez le fournisseur		MONTANT	
411	Clients		5 010.64	
665	Charges financières		85.50	
707		Vente		4 265
44571		TVA collectée		821.14
	Bordereau n°			

La réduction accordée ci-dessus est commerciale. Dans le cas d'un escompte de règlement, il faut utiliser les comptes 765 chez le client, et 665 chez le fournisseur.

5. RÉDUCTIONS APRÈS FACTURATION

Il se peut que la réduction soit accordée après que la facture ait été établie. Il y a alors établissement d'une facture d'Avoir du montant de la réduction.

Exemple : Avoir 100 HT, TVA 19.6 %

N° Compte	Chez le client		MONTANT	
401	Fournisseurs		119.60	
609		RRR obtenus		100
44566		TVA déd/BS		19.60
	Facture avoir n°			

N° Compte	Chez le fournisseur		MONTANT	
709	RRR accordés		100	
44571	TVA Collectée		19.60	
411		Client		119.60
	Facture avoir n°			

6. LES FRAIS DE PORT

La vente de marchandises nécessite la plupart du temps un transport. Il peut être à la charge du fournisseur, la vente est alors effectuée « Franco de port ». Lorsque le transport est à la charge du client, la vente est stipulée aux conditions « départ » (c'est le cas le plus fréquent).

a) Comptabilisation

Le taux de TVA qui s'applique au transport est le taux normal de 19,6 %.

Il peut donc être différent de celui appliqué marchandises.

Exemple : Une entreprise reçoit une facture d'achat contenant : 5 000 HT marchandises, transport 400 HT, TVA 19.6 %. Soit TTC = 5 400*1.196 = 6 458.40

N° Compte	Chez le client		MONTANT	
607	Achat		5000	
624	Transport sur Achat		400	
44566	TVA déductible/BS		1 058.40	
401		Fournisseur		6 458.40
	Facture achat n°			

N° Compte	Chez le vendeur		MONTANT	
411	Client		6 458.40	
707		Vente		5 000
708		Produits accessoires		400
44571		TVA collectée		1 058.40
	Facture vente n°			

F. LES RÈGLEMENTS

1. LE RÈGLEMENT EN ESPÈCES

Le règlement peut s'effectuer en espèces, par chèques ou par virements.

Exemple : règlement en espèces de 5 000 € au fournisseur

N° Compte	Chez le client		MONTANT	
401	Fournisseur		5 000	
53		Caisse		5 000
	Pièce de caisse n°			

N° Compte	Chez le vendeur		MONTANT	
53	Caisse		5 000	
411		Client		5 000
	Pièce de caisse n°			

2. LE RÈGLEMENT PAR BANQUE

Le chèque est un document émis par le tireur qui donne l'ordre au tiré, la banque, de payer une certaine somme à un bénéficiaire.

a) Comptabilisation du règlement

Exemple : Règlement par chèque 5000 €.

N° Compte	Chez le client		MONTANT	
401	Fournisseur		5 000	
512		Banque		5 000
	Bordereau n°			

N° Compte	Chez le vendeur		MONTANT	
512	Banque		5 000	
411		Client		5 000
	Bordereau n°			

3. RÈGLEMENT PAR EFFET DE COMMERCE

a) Création

L'effet de Commerce (Lettre de change, Billet à ordre), met en relation 3 personnes : le tireur, le tiré et le bénéficiaire.

Le tireur qui crée la lettre de change est le créancier (ou le fournisseur);

Le tiré est le débiteur (ou le client)

Le bénéficiaire est le créancier ou un tiers. (Dans les exemples suivants le bénéficiaire sera le fournisseur.)

b) Comptabilisation

Exemple : création d'une lettre de change de 5 000 €.

N° Compte	Chez le client		MONTANT	
401	Fournisseur		5 000	
403		Effet à payer		5 000
	Traite n°			

N° Compte	Chez le vendeur		MONTANT	
41 3	Effet à recevoir		5 000	
411		Client		5 000
	Traite n°			

4. L'ESCOMPTE

a) Principes

La création d'un effet de commerce va permettre de transformer une créance ordinaire en une créance mobilisable. Il devient négociable. L'escompte constitue une possibilité de négociation.

Le banquier qui escompte achète les effets et remet en échange des disponibilités avant l'échéance, contre un agio qui représente la rémunération du banquier :

Montant net = Valeur nominale de l'effet - Agio

Agio = Escompte + Commissions + TVA

Escompte = Intérêt de la valeur nominale pendant le nombre de jours séparant la remise à l'escompte de l'échéance de l'effet.

Commissions = Facturation de ses frais par le banquier.

TVA = taxe à la valeur ajoutée, s'applique aux commissions fixes comme la commission de manipulation.

b) Comptabilisation

Valeur nominale 5000

Intérêts (1) 15 % - 62,50

pendant 30 jours

Commissions - 20

(dont 10 F de

commission fixe)

TVA (2) - 1.96

Montant net 4915,54

(1) $5000 \times 15 \times 30 = 62,50$

36000

(2) $10 \times 0,196 = 1.96$

N° Compte	Chez le fournisseur (bénéficiaire)		MONTANT	
512	Banque		4 915.54	
44566	TVA déductible/BS		2.06	
627	Service bancaire		20	
661	Charge d'intérêt		62.50	
413		Effet à recevoir		5 000
	Bordereau de banque n°			

c) Paiement à l'échéance

Un effet est domicilié lorsque son encaissement s'effectue par l'intermédiaire d'une banque. Exemple : Nominal de l'effet 5 000 €, commission 10 €, TVA 0.19

Les frais d'encaissement sont supportés par le bénéficiaire de l'effet, c'est-à-dire ici le fournisseur.

N° Compte	Chez le client (tiré)		MONTANT	
401	Effet à payer		5 000	
403		Banque		5 000
	Bordereau n°			

N° Compte	Chez le fournisseur (bénéficiaire)		MONTANT	
401	Banque		4 989.91	
403	Service bancaire		10	
44561	TVA déductible		0.19	
		Effet à recevoir		5 000
	Bordereau n°			

5. LES INCIDENTS DE PAIEMENT

Il est possible qu'à l'échéance le tiré ne puisse payer. Deux éventualités peuvent alors se représenter :

- Le tiré pense qu'il ne pourra pas payer. Il demande qu'un autre effet à échéance plus lointaine soit créé. L'opération constitue un renouvellement d'effets.
- Le tiré ne prévient pas et ne paie pas à l'échéance. Nous avons alors un effet impayé.

a) Renouvellement d'effets

Deux phases vont se dérouler :

- annulation du premier effet ;
- tirage d'un nouvel effet augmenté d'intérêts de retard.

Application :

PIERRE prévient son fournisseur JUDAS qu'il ne pourra pas payer l'effet de 1000 € à l'échéance fin avril. Il souhaite que l'échéance soit reportée à fin juin (soit 61 jours). JUDAS accepte avec des intérêts de retard au taux de 15 %.

N° Compte	Chez le client (tiré)		MONTANT	
403	Effet à payer		1 000	
401		Fournisseur		1 000
	Bordereau n°			

N° Compte	Chez le client (tiré)		MONTANT	
401	Fournisseur		1 000	
66	Charge d'intérêt		25.41	
403		Effet à payer		1 025.41
	Bordereau n°			

N° Compte	Chez le fournisseur (bénéficiaire)		MONTANT	
411	Client		1 000	
413		Effet à recevoir		1 000
	Traite n°			

N° Compte	Chez le fournisseur (bénéficiaire)		MONTANT	
413	Effet à recevoir		1 025.41	
411		Client		1 000
76		Produit financier		25.41
	Bordereau n°			

b) Effets impayés

Deux cas peuvent se présenter :

- Si l'effet est présenté au paiement par le bénéficiaire, il suffit de l'annuler.
- Si l'effet a été escompté, il faut procéder à l'enregistrement suivant : (Nominal 3 000 €, frais 200);

N° Compte	Chez le fournisseur (bénéficiaire)		MONTANT	
411	Client		3 200	
512		Banque		3 200
	Bordereau n°			

G. LES AMORTISSEMENTS

1. DÉFINITION

L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'une immobilisation résultant de l'usage, du temps, de l'obsolescence, du changement d'activité.

La fiscalité admet deux modes de calcul de la dépréciation : l'amortissement linéaire (ou constant) et l'amortissement dégressif.

a) L'amortissement linéaire

Dans l'amortissement linéaire les annuités complètes sont constantes et égales :

Annuité d'amortissement = Valeur d'origine/durée probable d'utilisation

Taux d'amortissement = $100 / \text{Durée}$

Exemple : Automobile dont la durée probable d'utilisation est de 5 ans.

Taux d'amortissement = $100/5 = 20 \%$

b) Tableau d'amortissement

Pour une immobilisation acquise en cours d'année, l'amortissement la première et la dernière année sera proportionnel au nombre de jours de détention (prorata temporis).

Exemple : Acquisition le 18 septembre d'un matériel industriel pour

100 000 F amorti au taux de 20 %.

Calcul des annuités :

Annuité d'amortissement (année entière) = $100\ 000 / 5 = 20\ 000$

Première annuité d'amortissement = $20\ 000 * 102 / 360 = 5\ 660$

Sixième annuité d'amortissement = $20\ 000 (360 - 6 - 102) / 360 = 14\ 340$

Tableau d'amortissement :

Années	Valeur comptable nette début d'année	Annuité d'amortissement	Valeur comptable nette fin d'exercice
1	100 000	5 660	94 340
2	94 340	20 000	74 340
3	74 340	20 000	54 340
4	54 340	20 000	34 340
5	34 340	20 000	14 340
6	14 340	14 340	0

c) L'amortissement dégressif

L'amortissement dégressif permet un amortissement élevé les premières années, puis décroissant au fil des années. Il est plus favorable sur le plan fiscal, donc il n'est autorisé que pour quelques types d'investissements (recherche, économies d'énergie..)

Le taux d'amortissement dégressif est égal au taux d'amortissement linéaire x coefficient.

Durée normale d'utilisation	Coefficient
3 et 4 ans	1,25
5 et 6 ans	1.75
> 6 ans	2,25

Exemple : Un matériel est amorti sur 5 ans

Taux linéaire = $100 / 5 = 20 \%$

Taux dégressif = $20 \% \times 1.75 = 35 \%$

Tableau d'amortissement

Pour une immobilisation acquise en cours d'année la règle prorata-temporis s'applique la première année en terme de mois.

Exemple : Acquisition le 1/1/2000 d'un matériel industriel de 100 000 €. Durée probable d'utilisation 5 ans.

Calcul des annuités :

Le taux d'amortissement va s'appliquer à la valeur comptable nette du début de l'exercice en cours.

Années	Taux linéaire	VNC début d'exercice	Annuité amortissement	VNC fin d'exercice
1	20 /35%	100 000	35 000	65 000
2	25 /35%	65 000	22 750	42 250
3	33 /35%	42 250	14 788	27 462
4	lin 50%	27 462	13 731	13 731
5	Lin 50%	13 731	13 731	0

- Annuité première année = $100\ 000 \times 0,35 = 35\ 000$

- Annuité deuxième année = $65\ 000 \times 0,35 = 22\ 750$

- Annuité troisième année = $42\ 250 \times 0,35 = 14\ 788$

- Annuité quatrième et cinquième année. L'amortissement se fait en linéaire sur les 2 années qui restent car le taux d'amortissement linéaire $100 = 50 \%$ est supérieur au taux dégressif de 35% . ($27\ 462 \times 0,5 = 13\ 731$)

d) Comptabilisation

Quelle que soit la méthode suivie, les règles d'enregistrement comptables sont les mêmes.

Application : Enregistrer l'amortissement la première année du matériel industriel précédent (montant avec amortissement dégressif).

N° Compte			MONTANT	
681	Dotation aux amortissements		35 000	
2814		Amortissement matériel		35 000
	Amortissement matériel			

Remarque : 2154 Matériel industriel. Le compte d'amortissement comporte un 8 en deuxième chiffre.

H. LES PROVISIONS

1. INTRODUCTION

Les provisions constatent des charges probables, tout du moins des charges dont le montant est incertain (application du principe de prudence), dans un avenir proche.

Il existe deux types de provisions:

- les provisions pour dépréciation (correspondant à une diminution non définitive d'un élément d'actif);
- les provisions pour risques et charges (pour faire face à une dette incertaine à court terme).

2. PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

a) Définition et comptabilisation

Elles constatent une diminution d'un élément d'actif. Cette dépréciation n'a pas un caractère définitif ou irréversible.

b) Provisions pour dépréciations des clients

Des clients de l'entreprise peuvent connaître des difficultés. Il y a alors tout lieu de penser qu'une partie ou la totalité des créances que l'entreprise a sur eux ne seront pas honorées. Il faut procéder alors à une estimation de la perte probable.

Le nominal des créances concernées sera transféré du compte 411 Clients au compte 416 Clients douteux ou litigieux. Le calcul de la provision se fait sur le montant H.T. des créances.

Exemple : Le client Paul 3 000 HT (3 588 TTC) est en difficulté, il est probable que nous perdions 30 % de la créance. (30 % de 3 000 HT = 1 200)

On reclasse la créance dans le compte client douteux.

N° Compte		MONTANT	
416	Clients douteux	3 588	
411		Clients	3 588
	Provisions clients Paul		

On constate la dépréciation de la créance.

N° Compte		MONTANT	
681	Dotations aux amortissements et provisions	1 200	
491		Provisions dépréciations clients	1 200
	Provisions clients Paul		

Remarque : 41 Clients. Le compte de provisions comporte un 9 en deuxième chiffre.

c) Provisions pour dépréciation des titres

Calcul de la provision

A l'inventaire, l'évaluation des provisions se fait en comparant la valeur d'entrée (prix d'achat) et la valeur à la date de l'inventaire.

- Si la valeur d'entrée > Valeur inventaire \Rightarrow moins value probable, donc création d'une provision pour dépréciation;

- Si la valeur d'entrée < Valeur inventaire \Rightarrow plus value probable, donc ne rien comptabiliser.

Comptabilisation

Le 15 mars, N achat de 300 titres Vincent au prix de 150 € l'un. Cours moyen de décembre N : 120 (il ne s'agit pas de valeurs mobilières de placement). Provisions = 300 (150 - 120) = 9 000

N° Compte			MONTANT	
686	Dotation aux amortissements et provisions		9 000	
590		Provisions dépréciations VMP		9 000
	Provisions des VMP			

Attention : S'il existe plusieurs catégories de titres (ex : actions Lesieur, actions Peugeot), il n'y a pas compensation entre les plus et les moins values sur chaque catégories de titres. S'il y a une plus value sur Lesieur, on n'enregistre rien; s'il y a moins value sur Peugeot, il faut créer une provision pour dépréciation.

Ajustement des provisions

Si lors de l'inventaire suivant la moins value s'accroît (ex : Titres Vincent, cours moyen de décembre N+1 : 110), on crée un complément de provisions de 300 (120 - 110) = 3 000.

N° Compte			MONTANT	
686	Dotation aux amortissements et provisions financières		3 000	
491		Provisions dépréciations VMP		3 000
	Provisions des VMP			

Si au contraire le cours du titre augmente, il faut effectuer une reprise sur provisions.

Cours moyen du titre Vincent décembre N+2 : 118

Montant de la reprise sur provisions : 300 (118 - 110) = 2 400

N° Compte			MONTANT	
590	Provisions pour dépréciation des VMP		2 400	
786		Reprise sur provisions VMP		2 400
	Provisions des VMP			

(1) Compte 786 car la dotation aux provisions avait été enregistrée au compte 686.

d) Provisions pour dépréciation des stocks

Les stocks peuvent subir une dépréciation. La valeur à l'inventaire est alors inférieure au coût d'achat. La création de la provision comme la reprise s'opèrent de la même manière que pour les titres. Mais la régularisation des stocks présente quelques particularités qui vont être traitées dans l'application suivante.

Exemple : Il reste en stock, à la date de l'inventaire 31/12/ N :

Des marchandises s'élevant au coût d'achat de 60 000 € ; dans cette somme est compris un lot de marchandises évalué au coût d'achat de 10 000 €, qui a perdu 40 % de sa valeur ;

Des matières premières dont le coût d'achat est 35 000 €.

La balance **avant inventaire** nous fournit des renseignements complémentaires

Stock de matières premières : 20 000

Stock de marchandises : 70 000

Provisions pour dépréciation des marchandises : 7 000

Passer les écritures de régularisation

La comptabilisation des régularisations va se faire en plusieurs temps. Seuls les points 2 et 4 concernent les provisions.

Annulation des stocks initiaux (ce sont ceux qui apparaissent dans la balance avant inventaire). Ils sont virés aux comptes de variations :

N° Compte			MONTANT	
6031	Variations stocks MP		20 000	
6037	Variations stocks marchandises		70 000	
31		Stock MP		20 000
37		Stock marchandises		70 000
	Annulations des stocks N-1			

Annulation des provisions sur les stocks initiaux (provisions de 7 000 F qui apparaissent dans la balance avant inventaire) :

N° Compte			MONTANT	
397	Provisions pour dépréciation des stocks marchandises		7 000	
781		Reprise sur provisions dépréciations marchandises		7 000
	Annulation provisions (N-1) des marchandises			

e) Comptabilisation des stocks finaux :

N° Compte			MONTANT	
31	Stock MP		35 000	
37	Stock marchandises		60 000	
6031		Variation stock MP		35 000
6037		Variation stock marchandises		60 000
	Enregistrement des stocks finaux N			

Enregistrement de la provision sur les stocks finaux :

N° Compte			MONTANT	
686	Dotation aux amortissements et provisions		4 000	
590		Provisions dépréciations stock marchandises		4 000
	Création des provisions sur stocks N			

I. LES AUTRES RÉGULARISATIONS

Pour donner une image fidèle de l'entreprise, il est nécessaire de procéder en fin d'exercice à l'ajustement de certains comptes de gestion. Certaines charges et produits ont été constatés par avance ; d'autres à l'inverse ne l'ont pas encore été.

Il faut par ailleurs procéder à l'inventaire des stocks et à leur évaluation. Enfin, certaines charges en raison de leur importance et de leur nature, pourront être réparties sur plusieurs exercices.

1. LES CHARGES ET LES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Une partie des charges et produits concernent l'exercice suivant. Il faut donc diminuer les comptes de charges et de produits des montants qui se rapportent à l'exercice suivant.

a) Charges constatées d'avance

Comptabilisation

La diminution du compte de charges se fait en le créditant de la somme qui concerne l'exercice suivant.

En contrepartie on inscrit cette somme au débit du compte 486 Charges constatées d'avance.

Application

L'entreprise DUBLIN paye annuellement le loyer d'un local commercial. Le 1er novembre 20N, règlement d'un loyer de 24 000 €.

Loyer pour l'année N+1 qui ne concerne pas l'exercice en cours est de : loyer de janvier à octobre 20N+1 pour 10 mois, soit : $24\ 000 \times 10/12 = 20\ 000$

N° Compte			MONTANT	
486	Charges constatées d'avance		20 000	
613		Location		20 000
	Régularisations			

b) Produits constatés d'avance

Comptabilisation

La diminution du compte de produits se fait en le débitant de la somme qui concerne l'exercice suivant. En contrepartie on inscrit cette somme au crédit du compte 487 Produits constatés d'avance.

Application

L'entreprise DUBLIN a encaissé des redevances annuelles pour marques le 1er novembre 20N :

Montant 20 000 €. Partie qui concerne l'année 20N+1, janvier à octobre 20N+1, soit : $20\ 000 \times 10/12 = 16\ 660$

N° Compte			MONTANT	
751	Redevance pour marques		16 600	
487		Produits constatés d'avance		16 600
	Régularisations			

2. LES CHARGES A PAYER ET LES PRODUITS A RECEVOIR

Une partie des charges et produits qui concerne l'exercice n'a pas été enregistrée. Il faut donc augmenter les comptes de charges et de produits qui se rapportent à l'exercice.

a) Charges à payer

Comptabilisation

L'augmentation du compte de charges se fait en le débitant de la somme imputable à l'exercice.

En contrepartie, on inscrit cette somme au crédit des comptes des différents tiers concernés (408, 428, 438, 448, 4686, 5186, 1688, 1788).

Application

Des marchandises nous sont parvenues le 28/11/20N et sont intégrées au stock final. La facture n'a pas été reçue. Son montant doit être de 3 588 € TTC (TVA = 19,6 %)

N° Compte			MONTANT	
607	Achat de marchandises		3 000	
44586	TVA sur BS		588	
408		Fournisseurs, factures non parvenues		35588
	Régularisation			

Remarque : Au début de l'exercice suivant, les écritures inverses seront passées.

Cas particulier

Le fournisseur a promis à son client une remise de 200 € non encore portée sur une facture d'avoir.

N° Compte			MONTANT	
709	RRR accordés		200	
4198		RRR à accorder, facture à établir		200
	Régularisation			

b) Les produits à recevoir

Comptabilisation

L'augmentation du compte de produits se fait en le créditant de la somme imputable à l'exercice. En contrepartie on inscrit cette somme au débit des comptes des différents tiers concernés (418, 4687, 2768, 4098).

Application

Des marchandises d'une valeur de 20 000 € ont été vendues. La facture n'a pas été établie.

N° Compte			MONTANT	
418	Clients, factures à établir		23920	
707		Ventes marchandises		20 000
44571		TVA collectée		3920
	Régularisation			

3. CHARGES A RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Certaines charges, dont le **montant est élevé** et dont l'**incidence** couvre sur des exercices futurs, peuvent être étalées sur ces exercices futurs (car leur coût est ainsi dilué dans le temps).

Sont concernés : les frais d'acquisition d'immobilisations, les frais d'émissions d'emprunts, les charges pour réparations importantes.

Comptabilisation

Le 1/10/19N, règlement d'une facture de 400 000 € pour réparation d'un local ; on décide de répartir cette charge sur quatre exercices.

Première phase, enregistrement de la charge :

N° Compte			MONTANT	
615	Entretien et réparation		400 000	
512		Banque		400 000
	Enregistrement de la facture d'entretien			

Deuxième phase, à la fin de l'exercice on procède au transfert de la charge :

N° Compte			MONTANT	
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		400 000	
797 (1)		Transferts de charges exceptionnelles		400 000
	Transfert de la totalité de la charge			

(1) Selon le caractère des charges, on utilise les comptes 791, 796 ou 797.

N° Compte			MONTANT	
687 (2)	Dotations aux amortissements exceptionnels		100 000	
481		Charges à répartir sur plusieurs exercices		100 000
	Amortissement de l'année			

(2) ou 681, 686

Cette dernière écriture sera passée en N+1, N+2, N+3.

Remarque : les frais de constitution, les frais de premier établissement, les frais d'augmentation du capital, seront enregistrés de la même façon en utilisant le compte 201 Frais d'établissement, à la place du compte 481.

J. LES CESSIONS D'ÉLÉMENTS D'ACTIF

Les cessions d'immobilisations sont des opérations non courantes qui ne reflètent pas l'activité habituelle de l'entreprise (qui consiste à produire (ou sous-traiter) et vendre des biens et des services).

1. CESSIONS D'IMMOBILISATIONS AMORTIES

La cession d'immobilisations s'opère en deux temps :

La vente du bien : le prix de cession est enregistré au crédit du compte 775 Produits des cessions d'éléments d'actif (PCEA).

La sortie du bien du patrimoine : la valeur comptable du bien est alors enregistrée au débit du compte 675 Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés (VCEAC).

Calcul de la valeur comptable nette :

Exemple : Un outillage acheté 10 000 € le 01/07/2000 a été cédé 5 000 € le 01/10/2003. Taux d'amortissement pratiqué 15 %.

Méthode:

- Calcul du complément d'amortissement pour l'année 2003 :

$$10\,000 \times 0,15 \times 9/12 = 1\,125$$

- Total des amortissements pratiqués :

$$(10\,000 \times 0,15 \times 2,5) + 1\,125 = 4\,875$$

- Valeur comptable nette :

$$10\,000 - 4\,875 = 5\,125$$

a) Comptabilisation

Cession de l'outillage (5 000 HT) réglée par chèque :

N° Compte			MONTANT	
512	Banque		5 980	
775		Produits des cessions d'éléments d'actifs		5 000
44571		TVA collectée		980
		régularisations		

Complément d'amortissement :

N° Compte			MONTANT	
681	Dotations aux amortissements et provisions		1 125	
28155		Amortissement outillage		1 125
		régularisations		

Sortie du bien à sa valeur comptable nette :

N° Compte			MONTANT	
28155	Amortissement outillage		4 875	
675	VCEAC		5 125	
2155		Outillage		10 000
	Cessions immobilisations			

2. CESSIONS DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Lors de la cession de VMP, on calcule tout d'abord le résultat sur la cession.

Si Prix de vente > Prix d'achat \Rightarrow plus value : c'est un produit financier qui sera enregistré au crédit du compte 767 Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

Si Prix de vente < Prix d'achat \Rightarrow la moins- value enregistrée au débit du compte 667 Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement.

a) Comptabilisation

Exemple : L'entreprise PAUL a acquis en janvier N-1 dix actions Baroin 1 000 € l'une. Au 31/12/N-1 elles sont cotées 970.

En mai N, elle les cède au prix de 1 200 € l'unité,

Méthode : Prix de vente (1 200 €) > Prix d'achat (1 000 €) \Rightarrow Le résultat sur cession est une plus-value de : $10 * 200 = 2 000$

Enregistrement de la cession des VMP :

N° Compte			MONTANT	
512	Banque		12 000	
767		Produits nets sur cessions de VMP		2 000
50		VMP		10 000
	Vente de VMP			

Annulation de la provision existante :

N° Compte			MONTANT	
590	Provisions pour dépréciation des VMP		300	
786		Reprise sur provisions dépréciation des VMP		300
	Régularisation de la provision			

Si les titres sont vendus 950€, il y a moins-value

$(1 000 - 950) \times 10 = 500$.

Enregistrement de la cession des VMP :

N° Compte		MONTANT	
512	Banque	9 500	
667	Charges nettes sur cessions VMP	500	
50		VMP	10 000
	Vente des VMP		

Annulation de la provision existante :

N° Compte		MONTANT	
590	Provisions pour dépréciation des VMP	300	
786		Reprise sur Provisions dépréciation des VMP	300
	Régularisation de la provision		

K. LES NORMES IFRS

1. ORIGINES DES NORMES INTERNATIONALES

Le développement de la mondialisation de l'économie, les imbrications des marchés monétaires et des bourses, la massification des investissements sur les places financières réclament un référentiel comptable commun pour comprendre la multitude des présentations financières. Les exigences en termes de comparabilité et de transparence réclament des instruments de mesures stables et comparables.

L'implosion des scandales financiers à l'échelle planétaire et les dérives de la comptabilité ont poussé les instances internationales à proposer des référentiels comptables harmonisés. La comptabilité créative a permis, à certains comptables imaginatifs, de transformer des comptes plombés en contes de fées, en utilisant les nombreuses options comptables légales.

L'ISAB (International Accounting Standards Board) a été chargé d'élaborer les normes comptables (IAS) et financières (IFRS).

2. PRINCIPALES DISPOSITIONS

Le parlement européen a adopté en 2003, une directive qui vise à une convergence des principes comptables européens et mondiaux. Depuis 2005 les sociétés européennes cotées en bourse doivent tenir leurs comptes consolidés selon les normes IFRS.

Les documents de synthèses finaux comprennent :

- le bilan (balance sheet)
- le compte de résultat (income statement)
- l'état de variation des capitaux propres (changes in equity statement) ;
- le tableau de trésorerie (cash flow statement) ;
- une annexe (accounting policies and notes).

Les règles d'évaluation

La règle du coût historique demeure, mais la notion de la juste valeur prédomine. Les éléments d'actif et de passif doivent être évalués selon le principe de **juste valeur**. Cette valeur peut se déterminer soit à partir **du coût actuel** (prix à payer pour acheter un actif ou rembourser un passif), ou de la **valeur de réalisation** (prix de cession d'un actif), ou de la **valeur actualisée** (valeur actualisée des revenus futurs espérés d'un actif ou pour un passif, les valeurs actualisées de trésorerie de remboursement).

Dans la conception anglo-saxonne de la comptabilité, les informations financières sont destinées en priorité aux investisseurs qui préfèrent savoir ce que vaut un actif plutôt que ce qu'il coûte.

Les actifs doivent faire l'objet de test de dépréciation (impairment test) à chaque fin d'exercice ; en cas de dépréciation (ou d'appréciation) il y a lieu d'intégrer cette nouvelle valeur dans les comptes.

La **prédominance de la substance** sur la forme signifie que la réalité économique des opérations supplante les exigences des règles juridiques.

L. DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

BILAN PGC		
A C T I F		
ACTIF IMMOBILISÉ		838 360
Immob Incorporelles	700 000	
Amortissement	220 000	
Immob. Corpor.	848 200	
Amortissement	489 840	
ACTIF CIRCULANT		285 605
Autres Immob.		
Stock		
Clients	208 605	
Autres créances		
TOTAL ACTIF		1 046 965
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		517 327
Capital Social	600 000	
Réserves / Reports	- 109 900	
Résultat Exercice	27 227	
DETTES FINANCIÈRES		409 461
Emprunts	200 000	
Concours Bancaires	209 461	
DETTES EXPLOITATION		120 177
Fournisseurs	120 177	
Dettes fiscales		
TOTAL PASSIF		1 046 965

Effets Escomptés non échus

208 606

COMPTE DE RÉSULTAT PCG		
PRODUITS D'EXPLOITATION		3 304 725
Vente de Marchandises		419 305
Production Vendue		2 989 275
Production Stockée		- 103 855
Subvention d'exploitation		
Autres produits d'exploit.		
CHARGES D'EXPLOITATION		3 212 460
Achats de Marchandises		
Achats de Matières		721 061
Var.Stock Marchandises		289 502
Services Extérieurs		534 307
Frais de Structure	206 000	
Frais sur Equipements	97 250	
Frais de Stockage		
Frais de Transport		
Frais de Distribution	102 257	
Action Commerciale	35 000	
Promotion		
Etudes	61 800	
Frais de Personnel		1 357 950
Salaires Production	1 193 490	
Salaires Fixes F. V.	96 717	
Commissions	18 873	
Budget Social	25 000	
Embauche/Licenc.	23 870	
Dotation aux Amortissements		309 640
sur équipement	169 640	
sur Immob Incorp.	140 000	
sur autres immob		
Autres charges d'exploitation		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		92 265
PRODUITS FINANCIERS		
Placements		
Escompte obtenu		
CHARGES FINANCIÈRES		65 038
Intérêts sur emprunts	10 000	
Agios sur découvert	42 522	
Frais d'escompte	12 516	
Autres charges financières		
RÉSULTAT FINANCIER		- 65 038
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
RÉSULTAT AVANT IMPOTS		27 227
IMPOTS		
RÉSULTAT		27 227

COMPTE DE TRÉSORERIE

Opération	Encaissements	Décaissements
Augmentation de capital		
Dividendes distribués		
Encaissement d'emprunts		
Remboursement d'emprunts		80 000
Subvention d'exploitation		
Immos financières		
Acquisition d'équipement		247 200
Cession d'équipement		
Participations		
Frais de Structure et d'équipements		303 250
Frais Logistiques		102 257
Budget Commercial, études		96 800
Salaires de Production		1 193 490
Salaires force de .vente		115 590
Budget social		25 000
Embauche/Licenciement		23 870
Encaissement Clients	180 941	
Ventes sur Marchés	2 991 369	
Effets Escomptés	208 606	
Règlement fournisseurs		279 778
Achats Matières		600 884
Charges financières		65 038
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Variation Autres créances		
Impôt payé		
Totaux	3 380 916	3 165 157
Variation	215 759	
Solde antérieur		425 220

BILAN (I.F.R.S.)		
ACTIF		
ACTIFS NON COURANTS		838 360
Immobilisations Incorporelles	700 000	
Amortissements (-)	- 220 000	
Immobilisations Corporelles	848 200	
Amortissements (-)	- 489 840	
Titres de Participations		
Immobilisations Financières, prêts		
ACTIFS COURANTS		208 605
Stocks		
Créances Clients	208 605	
Autres Créances		
Trésorerie		
TOTAL ACTIF		1 046 965
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		517 327
Capital émis	600 000	
Réserves et Reports	- 109 900	
Résultat	27 227	
Intérêts minoritaires		
PASSIFS NON COURANTS		200 000
Emprunts	200 000	
Provisions		
PASSIFS COURANTS		329 638
Dettes Fournisseurs	120 177	
Provisions		
Emprunts		
Découverts	209 461	
Dettes fiscales		
Autres Dettes		
TOTAL PASSIF		1 046 965
Effets escomptés non échus	208 606	
Variation des Capitaux Propres		
Capitaux Propres Fin (N-1)	490 100	
Augmentation des Capitaux (+)		
Résultat (N) (+)	27 227	
Dividendes (-)		
Capitaux Propres Fin (N)		517 327
Résultat par action		2,72

COMPTE DE RÉSULTAT PAR NATURE (IFRS)

Produits des activités ordinaires		3 408 580
Vente de Marchandises	419 305	
Production vendue	2 989 275	
Production Stockée		- 103 855
Charges activités ordinaires		3 212 460
Charges Externes		1 544 870
Consommation MP	721 061	
Achats Marchandises		
Var Stocks Marchandises	289 502	
Frais de Structure	206 000	
Frais sur Equipements	97 250	
Frais de Stockage et transport		
Frais de Distribution	102 257	
Action Commerciale, promotion	35 000	
Communication	32 000	
Etudes	61 800	
Frais de Personnel		1 357 950
Salaires Production	1 193 490	
Salaires Fixes F. V.	96 717	
Commissions	18 873	
Budget Social	25 000	
Embauche/Licenc.	23 870	
Dotation Amortissements		309 640
sur équipement	169 640	
sur Immos Incorp.	140 000	
sur autres immos		
Résultat des activités ordinaires		92 265
Résultat Financier (2)		- 65 038
Résultat av Impôts		27 227
Impôt / Bénéfices		
Résultat Net (3)		27 227

TABLEAU DE FINANCEMENT	
FONDS DE ROULEMENT	
Capacité d'Autofinancement	336 867
Augmentation des Capitaux Propres	
Augmentation des Emprunts	
Cessions d'Immobilisations	
(A) = RESSOURCES	336 867
Dividendes distribués	
Réduction des Capitaux Propres	
Remboursement des Emprunts	80 000
Investissements	247 200
(B) = EMPLOIS	327 200
(C) = (A)-(B) = VARIATION F.R. NET	9 667
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	
Augmentation des Stocks	
Augmentation du Crédit Clients	27 664
Augmentation des Autres Créances	
Diminution des Dettes Fournisseurs	159 601
Diminution des Dettes Fiscales	
Diminution des Autres dettes	
(D) = EMPLOIS	187 265
Diminution des Stocks	393 357
Diminution du Crédit Clients	
Diminution des Autres Créances	
Augmentation des Dettes Fournisseurs	
Augmentation des Dettes Fiscales	
Augmentation des Autres dettes	
(E) = RESSOURCES	393 357
(F) = (D) - (E) VARIATION DU B.F.R.	- 206 092
(G) = (C)-(F) VARIATION DE TRÉSORERIE	215 759
(H) = SOLDE ANTERIEUR DE TRÉSORERIE	- 425 220
(I) = (G)+(H) SOLDE FINAL DE TRÉSORERIE	- 209 461

TABLEAU DES FLUX FINANCIERS

Flux liés à l'exploitation	
E.B.E.	47 967
Variation des stocks (SF-SI)	- 454 090
Variation des créances clients	- 80 062
Variation des dettes fournisseurs	48 000
Autres produits d'exploitation	
Autres charges d'exploitation	
Produits financiers (total)	2 000
Frais financiers (total)	- 13 202
Autres produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles	
Impôt payé en T	
Cash flow dégagé par l'exploitation	- 449 387
Flux liés aux investissements	
Cessions d'immobilisations	
Revente de participations	
Dividendes reçus	
Achats d'équipement, autres immos et RD	
Immobilisations financières et participations	
Cash flow utilisé lié à l'investissement	
Flux liés au financement	
Nouveaux emprunts	200 000
Remboursement d'emprunts	
Augmentation de capital	
Variation Autres créances	
Variation Autres dettes	
Dividendes distribués	
Cash flow dégagé lié au financement	200 000
Trésorerie initiale	100 000
Variation de trésorerie	- 249 387
Trésorerie finale	- 149 387

II. APPLICATIONS

A. INTRODUCTION 1

1 Deux associés créent une entreprise, ils apportent 2 000 qu'ils déposent en banque.

2 L'entreprise emprunte 1 000 déposé en Banque.

3 L'entreprise achète comptant une machine 500

4 L'entreprise achète des marchandises à crédit 300, comptant 200

5 L'entreprise vend des marchandises à crédit 500, comptant 400

6 L'entreprise règle une partie de sa dette à son fournisseur 250

7 Le client règle une partie de sa dette 270

8 L'entreprise règle les salaires 100 et la location 50

9 L'entreprise rembourse une partie de son emprunt 200 et des intérêts 10

Enregistrez ces opérations dans des comptes, établir la balance, le bilan et le compte de résultat.

B. INTRODUCTION 2

1 Deux associés créent une entreprise, ils apportent 3 000 qu'ils déposent en banque.

2 L'entreprise achète comptant une machine 600

3 L'entreprise emprunte 1 500 déposé en Banque.

4 L'entreprise règle les salaires 200 et la location 40

5 L'entreprise achète des marchandises à crédit 400, comptant 300

6 L'entreprise vend des marchandises à crédit 700, comptant 500

7 L'entreprise règle une partie de sa dette à son fournisseur 300

8 Le client règle une partie de sa dette 350

9 L'entreprise rembourse une partie de son emprunt 300 et des intérêts 20

Enregistrez ces opérations dans des comptes, établir la balance, le bilan et le compte de résultat.

C. FACTURATION 1

1/3 Achat de marchandises à crédit 1 000 HT, TVA 19,6 %

29/3 Règlement de l'achat du 1/3 par chèque

2/4 Achat de marchandises à crédit 2 000 HT, Rabais 5%, Remise 3%, TVA 19.6%

30/4 Règlement de l'achat du 2/4

5/5 Achat de marchandises à crédit 3 000 HT, TVA 19.6%

8/5 Le fournisseur accorde une remise de 5% sur sa vente du 5, sur facture d'avoir

30/5 Règlement de l'achat par chèque

6/6 Achat de marchandises à crédit (10 articles BB à 200 HT l'un) , remise 5%, TVA 19.6%

10/6 Retour de 3 articles BB non conformes (facture d'avoir)

30/6 Règlement de l'achat par chèque

4/7 Achat comptant de marchandises, 3 000 HT, remise 5%, escompte de règlement 4%, par chèque.

Saisir sur les comptes de la société Marc et société Pierre

D. FACTURATION 2

1/4 Achat de marchandises à crédit 2 000 HT, TVA 19,6 %

29/4 Règlement de l'achat par chèque

2/5 Achat de marchandises à crédit 3 000 HT, Rabais 5%, Remise 3%, TVA 19.6%

30/5 Règlement de l'achat

5/6 Achat de marchandises à crédit 4 000 HT, TVA 19.6%

8/6 Le fournisseur accorde une remise de 5% sur sa vente du 5, sur facture d'avoir

30/6 Règlement de l'achat par chèque

6/7 Achat de marchandises à crédit (10 articles XY à 300 HT l'un) , remise 4%, TVA 19.6%

10/7 Retour de 2 articles BB non conformes (facture d'avoir)

30/7 Règlement de l'achat par chèque

4/8 Achat comptant de marchandises, 5 000 HT, remise 3%, escompte de règlement 4%, par chèque.

E. LES AMORTISSEMENTS

Une entreprise achète le 25 /4/2000 une machine outil (100 000 HT), mise en service le 1/5.

Présenter le tableau d'amortissement linéaire et dégressif (5 ans, coefficient 1.75), saisir la dotation au 31/12/2000 et 2001

Une entreprise achète le 27 /5 une machine (150 000 HT), mise en service le 1/6.

Présenter le tableau d'amortissement linéaire et dégressif (5 ans, coefficient 1.75), saisir la dotation au 31/12/2000 et 2001

F. LES STOCKS

Au 31/12/2000 on constate :

Stocks Initiaux MP 2000 €, Marchandises 3 000 €, Produits 4 000 €.

Stocks Finaux MP 2500 €, Marchandises 2 700 €, Produits 4 300 €.

Au 31/12/2001 on constate :

Stocks Initiaux MP 2500 €, Marchandises 2 700 €, Produits 4 300 € ;

Stocks Finaux MP 2400 €, Marchandises 3300 €, Produits 4250 €.

Saisir les opérations dans les comptes

Au 31/12/2001 on constate :

Stocks Initiaux MP 3000 €, Marchandises 4 000 €, Produits 5 000 €.

Stocks Finaux MP 2800 €, Marchandises 4 200 €, Produits 4 900 €.

Au 31/12/2002 on constate :

Stocks Initiaux MP 2800 €, Marchandises 4 200 €, Produits 5 000 € ;

Stocks Finaux MP 3100 €, Marchandises 3800 €, Produits 5 300 €.

Saisir les opérations dans les comptes et calculer les variations de stocks

G. LES EFFETS DE COMMERCE

10/05 L'entreprise Thomas reçoit de ses clients des traites pour paiement : X 2 000 € au 30/5, Y 3 000€ au 30/6 et Z 4 000 € au 30/7

20/5 L'entreprise endosse la traite Z au profit de mon fournisseur Jean

30/5 j L'entreprise remet à l'encaissement la traite X. la banque retient 100 HT de commissions (TVA 19.6%)

7/6 J L'entreprise remet à l'escompte la traite Y, la banque retient 100 HT de commissions (TVA 19.6%) et 150 net d'intérêt

Saisir les opérations dans l'entreprise Thomas

H. PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

L'entreprise Paul vend à Gaston pour 4 000 HT de marchandises à crédit le 25/11/2001.

A l'inventaire, on nous avise que le client Gaston est en difficulté, et on pense récupérer 60% de notre créance.

En 2002, le client Gaston n'a rien remboursé, sa situation s'est dégradée, au 31/12/2002 on pense récupérer 50% de notre Créance.

Le 20/02/2003, le client Gaston règle pour solde de tout compte 1200.

Saisir les opérations au 25/11/2001, 31/12/2001, 31/12/2002, 20/02/2003 et 31/12/2004

Dans **l'entreprise Michel** au 31/12/2000 on constate :

Le 29/12 Michel a livré 2 000 HT de marchandises à son client Pierre, la facture de vente partira en janvier.

L'assurance annuelle a été comptabilisée le 01/09/2000 pour 4 800 € (01/09/2000-01/09/2001).

L'entreprise Michel a reçu livraison de marchandises estimées à 3 000 HT le 30/12/2000 sans la facture correspondante.

L'entreprise Michel (propriétaire) a perçu le loyer (semestriel) du local commercial le 1/10/2000 (période du 1/10/2000 au 31/03/2001) pour la somme de 36 000 €.

Saisir les opérations dans les comptes.

I. PROVISIONS ET AJUSTEMENTS DE COMPTE DE GESTION

a) Créances douteuses

L'entreprise René vend à **Jules** pour 5 000 HT de marchandises à crédit le 25/11/2009.

A l'inventaire, on nous avise que le client Jules est en difficulté, et on pense récupérer 70% de notre créance.

En 2010, le client Jules n'a rien remboursé, sa situation s'est dégradée, au 31/12/2010 on pense récupérer 50% de notre Créance.

Le 20/02/2011, le client Jules règle pour solde de tout compte 1200.

Saisir les opérations au 25/11/2009, 31/12/2009, 31/12/2010, 20/02/2011 et 31/12/2011

L'entreprise Raoul vend à **Marie** pour 4 000 HT de marchandises à crédit le 25/08/2009.

A l'inventaire, on nous avise que le client Marie est en difficulté, et on pense récupérer 80% de notre créance.

En 2010, le client Marie n'a rien remboursé, sa situation s'est dégradée, au 31/12/2010 on pense récupérer 55% de notre Créance.

Le 20/04/2011, l'entreprise Marie règle pour solde de tout compte 1500.

Saisir les opérations au 25/08/2009, 31/12/2009, 31/12/2010, 20/04/2011 et 31/12/2011

b) Titres et stocks

Le 20/06/2008 l'entreprise Lima achète 100 titres (immobilisés) de la Société Sygma 1 00 l'un.

Au 31/12/2008 le titre est coté 95 et les stocks finaux de matières premières achetés 4 000 HT sont évalués pour 3 500.

Au 31/12/2009 le titre est coté 97 et les stocks de MP achetés 6000 HT sont évalués pour 5200.

Le 2/03/2010 les 100 titres sont vendus 110 l'un.

Saisir les opérations du 20/06/2008, 31/12/2008, 31/12/2009, 2/03/2010.

Le 20/08/2009 l'entreprise Richard achète 200 titres (immobilisés) de la Société Gama 400 l'un.

Au 31/12/2009 le titre est coté 350 et les stocks finaux de matières premières achetés 5 000 HT sont évalués pour 4 800.

Au 31/12/2010 le titre est coté 360 et les stocks de MP achetés 6000 HT sont évalués pour 5600.

Le 2/04/2011 les 200 titres sont vendus 430 l'un.

Saisir les opérations du 20/08/2009, 31/12/2009, 31/12/2010, 2/04/2011.

J. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31/12/2009 l'entreprise **Rémi** constate que :

Les garanties données aux clients nous font peser un risque de 2000 HT, un procès avec un de nos employés nous laisse entrevoir des dommages pour 10 000 F ; nous envisageons des gros travaux (400 000) dans 4 ans à étaler sur cette période.

Le 23/03/2010 le procès avec notre employé s'est achevé par une condamnation à un dommage de 12 000.

Au 31/12/2010 on constate que :

Les garanties données aux clients nous font peser un risque de 3 000 HT, on continue à provisionner les travaux.

Saisir les opérations du 31/12/2009, 23/03/2010, 31/12/2010.

Au 31/12/2009 on constate dans l'entreprise **Paul** que :

Le 29/12 Paul a livré 1 000 HT de marchandises à son client Pierre, la facture de vente partira en janvier ;

L'assurance annuelle a été comptabilisée le 01/09/2009 pour 3 600 € (01/09/2009-01/09/2010)

L'entreprise Paul a reçu livraison de marchandises estimées à 2 000 HT le 30/12/2009 sans la facture correspondante ;

L'entreprise Paul (propriétaire) a perçu le loyer (semestriel) du local commercial le 1/10/2009 (période du 1/10/2009 au 31/03/2010 pour la somme de 24 000 €.

Saisir les opérations dans les comptes.

K. RÉGULARISATIONS CHARGES ET PRODUITS

Au 31/12/2000 on constate dans l'entreprise Raoul que :

- l'entreprise Raoul (propriétaire) a perçu le loyer (semestriel) du local commercial le 1/09/2000 (période du 1/09/2000 au 31/02/2001) pour la somme de 12 000 €.

- l'entreprise Raoul a reçu livraison de marchandises estimées à 3 000 HT le 28/12/2000 sans la facture correspondante.

- l'assurance annuelle a été comptabilisée le 01/10/2000 pour 4 800 € (01/10/2000-01/10/2001).

- le 28/12 Raoul a livré 2 000 HT de marchandises à son client Michel, la facture de vente partira en janvier.

Saisir les opérations dans les comptes.